Politique budgétaire : à Genève, on repart comme en 14

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1445

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026199

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Beaucoup de perdants

Du verdict populaire sur les taxes énergétiques, les producteurs d'électricité sortent perdants. Mais leur situation n'est pas dramatique.

La stratégie fut pensée et conduite de main de maître. La gauche, les Verts et les cantons de montagne, unis, sont parvenus dans un premier temps à lier l'entrée en vigueur de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) à l'acceptation par le peuple des taxes énergétiques. Ainsi les préoccupations écologiques des premiers rejoignaient les intérêts économiques des seconds, craignant pour la survie de leurs barrages, parfois lourdement endettés, dans un marché libéralisé. En effet, une partie du produit de ces taxes devait aider les électriciens à passer le cap difficile de la fin du monopole.

Ce couplage n'a pas trouvé grâce aux yeux du Conseil des Etats. Mais la même coalition, jamais à court d'idées, a alors fait reporter le débat sur la LME après la votation du 24 septembre, sous prétexte d'attendre le verdict populaire.

De ce verdict triplement négatif, personne pourtant ne sort vainqueur. Ni les partisans d'une rapide libéralisation qui devront attendre jusqu'en 2002 au plus tôt, ni la gauche et les Verts parce qu'ils n'ont pas convaincu l'opinion de la nécessité d'une réforme fiscale écologique et d'un soutien aux énergies renouvelables, ni les cantons alpins qui désormais ne pourront compter sur une aide financière substantielle.

Le risque de faillites n'est plus d'actualité

Les producteurs d'électricité, en refusant d'appuyer les taxes écologiques, ont perdu toute légitimité à revendiquer une aide publique. Mais leur situation n'a rien de dramatique. En effet, le tableau pessimiste qu'ils brossaient en 1997 – huit milliards d'investissements non amortis et le risque de faillites en chaîne – n'est plus d'actualité. Profitant du retard apporté à l'adoption de la LME et grâce à la situation de monopole dont ils jouissent encore, les producteurs d'électricité ont procédé à des amortissements massifs. Ainsi EOS, l'une des sociétés les plus endettées, a pu réduire sa dette de plus d'un tiers l'an dernier.

Aide ciblée

Dès lors, seule se justifie une aide ciblée aux quelques entreprises qui connaissent de réelles difficultés, notamment en Valais et dans les Grisons. Mais la Confédération ne fera pas de cadeaux. Elle consentira des prêts avec intérêts gagés par un dépôt d'actions. Ainsi en a décidé la commission du Conseil des Etats, une solution qui sera très certainement confirmée par le Parlement. *jd*

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

A Genève, on repart comme en 14

Après dix années de vaches maigres, les finances publiques genevoises, reprise économique aidant, retrouvent les chiffres noirs. Du moins si l'on en croit le projet de budget pour l'an prochain. Pourtant le canton est encore loin de faire preuve d'une bonne santé financière.

On comprend la satisfaction de la cheffe du département des finances qui, après que le canton a souffert d'une longue traversée du désert, peut annoncer des prévisions optimistes. A l'actif de la magistrate socialiste, il faut également rappeler la remise en ordre d'une administration fiscale en piteux état, preuve, s'il en fallait encore, que les majorités bourgeoises plaident plus facilement la rigueur gestionnaire qu'elles ne la pratiquent.

Reste que le projet de budget pour 2001 dégage un solde positif extrêmement modeste – 18 millions de francs sur 5,756 milliards. Et la dette se monte encore à plus de 9 milliards, dont presque 4 milliards imputables aux déficits cumulés du budget de fonctionnement durant les années quatre-vingt-dix. Au total, la charge de cette dette coûte actuellement 360 millions par an au canton. Avec la hausse des taux d'intérêt, cette charge va croître encore, diminuant d'autant la liberté de manœuvre de l'Etat.

Le canton n'a pas engagé sa réforme de l'administration

Dans cette situation, on est surpris de voir exploser le budget d'investissement (+29,5%). D'autant plus qu'avec la reprise économique, l'Etat, s'il veut jouer son rôle de régulateur de l'économie, se doit de modérer ses appétits en infrastructures et de garder des moyens pour les périodes de moindre prospérité.

Par ailleurs, le canton n'a toujours pas mené à bien sa réforme de l'administration. Nous ne faisons pas ici référence à la qualité des fonctionnaires, mais à des structures inadaptées à une gestion efficace et efficiente. A cet égard, Genève dispose encore d'un potentiel substantiel d'économies.

D'abord alléger le poids de la dette

Certes la récente étude comparative de la situation financière des cantons, réalisée par l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne, a mis du baume sur le cœur des autorités genevoises. Mais ces résultats valent pour 1999. Si l'image du canton du bout du lac, trop longtemps le mauvais élève de la classe, s'en trouve revalorisée, elle pourrait rapidement se dégrader au gré d'une conjoncture économique moins favorable. D'où l'impérieuse nécessité d'alléger rapidement le poids de la dette, un boulet susceptible de faire couler les finances cantonales aussi rapidement qu'elles ont réussi à mettre la tête hors de l'eau. *jd*